

Après le vol de munitions à Miramas constaté le 6 juillet dernier, le ministre de la Défense a saisi les autorités judiciaires. En parallèle, il a immédiatement ordonné une enquête de commandement confiée aux inspecteurs généraux des armées malgré le fait que la situation était connue depuis plusieurs années.

En fonction des responsabilités personnelles qui ont été identifiées, le Chef d'état-major des armées (CEMA) présentera au ministre les sanctions qui s'imposent.

Il a également demandé à la nouvelle Direction de la protection des installations, moyens et activités de la défense (DPID) d'évaluer sous quinze jours la protection des sites militaires de stockage de munitions.

Sur la base de cette évaluation, un plan d'urgence, dédié à la protection des sites de munitions, a été élaboré et validé par le ministre. Sa mise en œuvre sera supervisée par la DPID. Il comporte des mesures qui sont de trois types :

- Des mesures immédiates d'ores et déjà ordonnées, qui sont réalisées ou en cours de mise en œuvre. Elles concernent le renforcement de la protection physique, au niveau des clôtures et des magasins de stockage des munitions, ainsi que le déploiement d'une centaine de militaires. Elles portent également sur la réparation des systèmes de surveillance.
- Des mesures urgentes visant à doter les sites les plus vulnérables de systèmes de vidéo-surveillance. Leur mise en place interviendra dans les meilleurs délais.
- Des mesures pérennes de reconstruction des magasins de stockage de munitions et de renforcement des capacités de détection des sites. Leur réalisation débutera dès 2016 et entraînera un surcoût d'environ 60 M€ sur cette annuité.

Le ministre de la Défense portera une attention particulière à l'application effective de ces dispositions.

Plus largement et compte tenu de l'évolution sensible du contexte sécuritaire, le ministre a confié à la DPID un travail plus global d'évaluation de la protection de l'ensemble des installations du ministère. Les résultats et les recommandations de cette étude seront présentés à l'ensemble des autorités ministérielles dès le mois de septembre 2015.